

QUESTION DE SYNTHÈSE

Il est demandé au candidat

1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.

2. de répondre à la question de synthèse:

- par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,
- en faisant appel à ses connaissances personnelles,
- en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

THEME : Cohésion sociale et inégalités

1 – TRAVAIL PRÉPARATOIRE (10 pts)

Q1 – Comment a été calculé le seuil de pauvreté. Faites une phrase avec celui de 2006 (document 1) (1 pt)

Q2 – Quel bilan peut-on faire de l'évolution de la pauvreté en France depuis 1970 ? (document 1) (2 pts)

Q3 – A l'aide du document 2, donnez les principales raisons de l'entrée dans la pauvreté (2 pts)

Q4 – Quelles sont les quatre principales mesures adoptées par l'Etat pour aider les personnes à sortir de la pauvreté ? (document 3 et 4) (2 pts)

Q5 – Expliquez la différence entre le RMI et le RSA (1 pt)

Q6 – Quels peuvent être les effets pervers de ces politiques de lutte contre la pauvreté ? (document 4) (2 pts)

2 – QUESTION DE SYNTHÈSE (10 pts)

Après avoir étudié la pauvreté en France, vous vous interrogez sur les méthodes choisies par l'Etat pour la réduire.

3 – DOCUMENTS

Document 1 : La pauvreté monétaire en France

	1970	1979	1990	2003	2006
Niveau de vie mensuel médian des individus en €2006	760	1 100	1 220	1 363	1 466
Nombre de pauvres en milliers (seuil à 60%)	8 649	7 454	7 848	7 015	7 862
Seuil de pauvreté en €2006 par mois pour une personne	456	660	732	818	879
Taux de pauvreté de l'ensemble en %	17,9	14,2	13,8	12,0	13,2
- des retraités	32,0	16,0	8,9	8,9	8,9
- des jeunes de 18-25 ans	11,2	13,1	20,8	16,8	17,2
- des familles monoparentales	~	~	24,8	23,9	24,6

(Source : Insee 2009)

Document 2 :

L'angoisse a ressurgi dans la vie de la famille Lewille, un matin de novembre, lorsque Pascal, agent d'entretien dans une PME de transport, a reçu une lettre de son patron l'informant qu'à partir du 4 décembre, son temps partiel passait de 5 heures à 3 h 30 par jour, sans heure de nuit. "Juste avant Noël avec les gosses, cela m'a pris un peu à la gorge. Je vais passer de 900 à 600 euros par mois. J'ai accepté. J'étais le dernier embauché, je n'avais pas le choix", témoigne le quadragénaire. Avec son salaire, M. Lewille nourrit cinq personnes, paie les factures d'eau (36 euros), de gaz et d'électricité (110 euros), les pleins de gasoil (plus de 250 euros) pour ses 60 kilomètres de trajet quotidien, et 120 euros de lait en poudre et de couches pour sa petite fille de quatre mois. L'aide personnalisée au logement (APL) et les allocations familiales servent à acquitter les 840 euros de loyer, une somme astronomique pour une maison située dans un des quartiers les plus déshérités de Roubaix (Nord) mais suffisamment grande pour accueillir deux de ses quatre beaux enfants.

"Pendant des années, se souvient-il, je n'avais pas de boulot. J'étais RMIste. J'ai commencé à remonter la pente. Je ne veux pas retomber." La diminution de son temps partiel lui fait craindre le pire. Et le pire pour cet homme placé en foyer à huit ans serait que la Ddass lui retire son bébé pour cause d'insuffisance de ressources. Pascal se fait donc à l'idée qu'il doit vendre sa moto achetée à crédit. Il a accepté d'inscrire les enfants au Noël du Secours catholique et toute la famille aux Restos du cœur. "La demande a été acceptée, s'émerveille sa compagne. D'habitude, on dépasse toujours les plafonds."

(Source : Claire Guélaud, *Le Monde* du 15 décembre 2006).

Document 3 :

Vingt ans après la mise en place du revenu minimum d'insertion (RMI), voici le revenu de solidarité active (RSA). Le RSA s'adresse aux personnes sans emploi, mais aussi aux travailleurs pauvres. Il remplace à la fois le RMI et l'allocation de parent isolé (API). Le dispositif ne changera rien pour une personne qui ne travaille pas, elle continuera à percevoir un "revenu minimum garanti" égal au RMI actuel, soit 447,91 euros pour une personne seule sans enfant (671,87 euros avec un enfant). En revanche, ceux qui travaillent bénéficieront d'un revenu complémentaire, afin de gagner plus que s'ils restaient avec la seule allocation. A la différence de la prime pour l'emploi, le RSA n'est pas limité dans le temps et est attribué tant que le salaire reste inférieur à un certain niveau de ressources (un salaire plafond est fixé pour pouvoir bénéficier du RSA équivalent à 1,04 SMIC pour une personne seule), qui varie en fonction des charges de famille. Il est dégressif au fur et à mesure que les revenus augmentent. La formule générale du RSA est : $\text{RSA} = \text{niveau du RMI} - \text{revenus non salariaux} - 38\% \text{ des revenus salariaux}$. En gros, pour un euro de revenu salarial gagné en plus du niveau de RMI, l'individu doit voir son revenu augmenter de 0,62€ ($100\% - 38\% = 62\%$ de 1€). Il concerne potentiellement 3,5 millions de personnes et doit entrer en vigueur le 1er juillet 2009 en métropole et "au plus tard le 1er janvier 2011" outre-mer.

(Source : « Bye bye le RMI, bonjour le RSA » in La Tribune.fr - 01/12/2008)

Document 4 :

Après avoir enregistré une baisse, modeste mais quasi ininterrompue depuis 1996, le nombre de pauvres est reparti à la hausse en 2003. Ces évolutions ne sont pas uniquement imputables à une conjoncture morose. Elles découlent aussi de décisions prises par les partenaires sociaux ou par le gouvernement : réforme de l'assurance-chômage fin 2002, qui a durci, pendant un temps, les conditions d'accès aux Assedic et réduit la durée d'indemnisation ; diminution du volume des contrats aidés dans le secteur non marchand en 2003-2004. Du coup, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux s'est accru : + 3,4 % en 2004. La France n'a jamais autant compté de RMIste depuis la mise en place de ce dispositif à la fin des années 1980 (près de 1,24 million d'allocataires en septembre 2005).

Dans ce contexte, d'après l'Observatoire, les politiques conçues pour favoriser le retour à l'emploi des populations fragiles ne vont pas forcément dans le bon sens. Depuis plusieurs années, deux pistes sont privilégiées : abaissement du coût du travail à travers des exonérations de cotisations sur les bas salaires ; mesures pour rendre la reprise d'activité financièrement attractive. Mais ces "orientations" entraînent une baisse relative des revenus de remplacement (Assedic) ou de transfert (RMI...) par rapport aux salaires, ce qui accroît les situations de pauvreté.

Autre "effet pervers" relevé par l'Observatoire : le développement de formes d'emploi "de mauvaise qualité et/ou à faible rémunération", qui nourrit le phénomène des working poors (travailleurs pauvres).

(Source : Bertrand Bissuel, *Le Monde* du 25 février 2006)

PAUVRETE ET COHESION SOCIALE

Introduction

- *Amorce* = La récession de 2009-2010 va provoquer mécaniquement une augmentation du chômage et la précarité qui risque d'entraîner une hausse de la *pauvreté relative*, situation dans laquelle un individu n'est pas capable de satisfaire ses besoins sociaux.
- *Problématique* = Comment expliquer que, dans des pays riches, des situations de pauvreté persistent ? Les pauvres sont-ils responsables de leur situation ou bien est-ce l'organisation sociale de la société qui en est la cause ? Que fait l'Etat pour lutter contre cette situation ? Pourquoi n'arrive-t-il pas à y mettre fin ?
- *Annonce du plan* = Après avoir étudié l'ampleur du phénomène et ses causes, nous montrerons que l'action de l'Etat contre la pauvreté a des effets contradictoires.

1 – LA PAUVRETE RELATIVE A DIMINUE EN FRANCE SANS DISPARAITRE

A – UNE EVOLUTION CONTRASTEE

Phrase introductive = La pauvreté est un phénomène multidimensionnel difficile à appréhender. En Europe, on a adopté un indicateur de *pauvreté monétaire*. Est considéré comme pauvre tout individu ou tout ménage dont le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) est inférieur à 60% du niveau de vie médian. Le seuil de pauvreté est donc égal au niveau de vie médian x 0,60. Ainsi, en France, en 2006, une personne qui dispose de moins de 879 € par mois pour vivre est considérée comme pauvre du point de vue monétaire (**Q1, Doc 1**). A partir de cet indicateur, on peut observer :

- *Une diminution de la pauvreté monétaire en France* : on comptabilisait 8,6 millions de pauvres en 1970 et qu'il n'y en a plus que 7,9 millions en 2006. Les pauvres représentaient 17,9% de la population française en 1970 et 13,2% en 2006 (**Q2, Doc 1**).
- *Une augmentation du pouvoir d'achat des pauvres*. Il s'agit, en effet, d'une pauvreté relative puisque le seuil de pauvreté est proportionnel au niveau de vie médian. Le pouvoir d'achat du plus riche des pauvres du point de vue monétaire a quasiment doublé en 36 ans en passant de 456 € à 879 € ce qui prouve que les besoins de la société se sont étoffés (**Q2, Doc 1**).
- *Cependant, la pauvreté monétaire augmente à nouveau depuis 2003*. On compte 900 000 pauvre de plus depuis cette date. Le taux de pauvreté repasse au dessus de la barre des 13% de la population (**Q2, Doc 1**).
- *Enfin, la composition des pauvres a changé en quarante ans*. Dans les années 1970, les personnes âgées, qui ne disposaient pas d'une retraite à taux plein, étaient les plus touchées par la pauvreté. Un tiers des retraités étaient pauvres en 1970. De nos jours, on parle d'une « *nouvelle pauvreté* » qui touche essentiellement les jeunes ménages et les familles monoparentales. Un quart des familles monoparentales subissent la pauvreté en 2006 (**Q2, Doc 1**).

Conclusion partielle = Cette analyse de l'évolution de la pauvreté pourrait être complétée par d'autres indicateurs. Le nombre de titulaires de minima sociaux nous montrerait que la *pauvreté administrative* a fortement augmenté. Une enquête sur les *conditions de vie* révélerait les difficultés de logement ou d'accès aux services bancaires. Enfin, une enquête sur le ressenti de la population montrerait que la *pauvreté subjective* dépasse largement la pauvreté monétaire. Comment expliquer que la croissance et le développement n'ait pas éliminé la pauvreté dans un pays riche ?

B – AUX CAUSES MULTIPLES

Phrase introductive = Les variations de la pauvreté montre bien qu'elle est en partie liée aux variations de la conjoncture sur le marché du travail. Mais, au-delà des causes économiques, il peut y avoir des facteurs sociaux qui sont responsables, voire prédisposent à la pauvreté.

- *Le premier facteur qui engendre la pauvreté c'est la crise de l'emploi et la flexibilisation du marché du travail*. Le chômage, l'emploi précaire, le temps partiel, privent les ménages de revenus suffisants pour vivre. Un basculement dans le chômage, la fin d'un contrat précaire, ou la réduction des heures de travail se traduisent par une perte de ressources qui mène un ménage en dessous du seuil de pauvreté (**Q3, Doc 2**).
- *Le deuxième facteur qui provoque la pauvreté c'est une situation familiale instable*. Une famille nombreuse, une rupture conjugale, dans des milieux modestes, contribuent au risque de dégradation des conditions de vie, non seulement du fait de l'appauvrissement que cela engendre, mais du fait de l'isolement, de la perte de sociabilité, de soutien et d'intégration que cela peut provoquer (**Q3, Doc 2**).
- *Le troisième facteur de la pauvreté c'est la crise du logement social*. La pénurie de ce type de logement et la hausse des loyers dans le parc privé, bien supérieure à la hausse des revenus d'activité et des revenus sociaux, a précipité un grand nombre de ménages dans des logements insalubres, des caravanes, des foyers de travailleurs ou...à la rue. Le surendettement des familles pauvres est un facteur aggravant car il peut priver ces familles d'un logement lorsque les dettes ne sont pas honorées (**Q3, Doc 2**).
- *Le quatrième facteur de pauvreté c'est la pauvreté en héritage*. Dans certaines familles, la pauvreté se transmet de génération en génération (Etre orphelin à la Dass par exemple). La probabilité d'avoir des difficultés financières à l'âge adulte est plus élevée pour les individus qui avaient des parents pauvres (**Q3, Doc 2**).

Conclusion partielle = Un certain nombre d'accidents de la vie peuvent donc être responsable de la pauvreté. Cependant, ces accidents n'arrivent pas à tout le monde. Ce sont les familles modestes, les moins intégrées socialement, celles qui disposent de faibles relations sociales, qui sont les plus touchées. Un cadre qui perd son emploi, dont la femme travaille et dont la famille appartient à un milieu aisé a de faible chance d'être pauvre. Que peut faire l'Etat face à ce phénomène ?

2 – CAR LES MESURES PRISES PAR L'ETAT SONT CONTRADICTOIRES

A – LA PROTECTION DES PAUVRES S'EST ACCRUE

Phrase introductive = L'Etat n'est pas resté sans réagir face à la pauvreté. Celle-ci menace, en effet, la *cohésion sociale* puisqu'elle risque d'exclure une partie de la population des liens sociaux qui la rattache à la société. Les pauvres ont un fort taux d'abstention aux élections, par exemple. L'Etat va donc agir dans plusieurs directions :

- *Une politique d'assistance* en créant de nombreux minima sociaux. Il s'agit de prestations non contributives, versées sous condition de ressources et visant à assurer un revenu minimum aux personnes qui, temporairement ou durablement, ne sont pas en mesure de vivre des revenus de leur activité (**Q4, Doc 2 et 3**). Le RMI est le plus connu. Le revenu minimum d'insertion (RMI), créé en 1988, garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Il s'agit, d'une prestation différentielle. Si la personne se met à percevoir d'autres revenus, le RMI est diminué d'autant. Ainsi, une personne seule qui gagnerait 200 € de revenus d'activité, ne touchera que 255 € au titre du RMI (455 € - 200 €)(**Q5, Doc 3**).
- *Une politique d'incitation à la création d'emplois* en diminuant les charges sociales et en flexibilisant les contrats de travail (CDD, intérim, temps partiel...) afin de diminuer le chômage.
- *Une politique du traitement social du chômage* par la création de contrats aidés ou de stages de formation proposés par l'ANPE ou le Pôle emploi aux chômeurs afin de leur donner une seconde chance et de réduire statistiquement le chômage (**Q4, Doc 2 et 3**).
- *Une politique d'incitation à reprendre le travail*. Pour cela, il faut creuser l'écart entre les revenus d'assistance et les revenus d'activité, soit en permettant au pauvre, qui retrouve un emploi, de conserver pendant un certain temps les avantages de ces minima sociaux, soit en désindexant les minima sociaux des revenus d'activités. A cela s'ajoute un contrôle plus strict des chômeurs qui ne peuvent refuser plus de 2 « offres raisonnables d'emploi » (**Q4, Doc 2 et 3**). Ainsi, le Revenu de solidarité active (RSA) s'adressera aux personnes sans emploi, mais aussi aux travailleurs pauvres. Il remplacera à la fois le RMI et l'allocation de parent isolé (API) à partir du 1er juillet 2009. Ceux qui acceptent un travail bénéficieront d'un revenu complémentaire, afin de gagner plus que s'ils restaient avec la seule allocation. A la différence de la prime pour l'emploi, le RSA n'est pas limité dans le temps et est attribué tant que le salaire reste inférieur à un certain niveau de ressources (1,04 SMIC pour une personne seule), qui varie en fonction des charges de famille. En gros, pour un euro de revenu salarial gagné en plus du niveau de RMI, l'individu doit voir son revenu augmenter de 0,62€ (100%-38%=62% de 1€)(**Q5, Doc 3**).

Conclusion partielle = Il est indéniable que l'action de l'Etat-providence a pu endiguer la progression de la pauvreté et combler partiellement les trous du filet de l'assurance sociale qui ne s'adresse qu'à ceux qui ont cotisé suffisamment longtemps. Mais, comment expliquer qu'il ne puisse la réduire davantage ?

B – MAIS LES MESURES DE PREVENTION ONT DES EFFETS PERVERS

Phrase introductive = Les minima sociaux ne couvrent pas toute la population. Les jeunes de moins de 25 ans (sauf s'ils sont en charge de famille) n'ont pas droit au RMI ce qui peut expliquer qu'une fraction croissante d'entre eux soient touchés par la pauvreté. Mais, au-delà de ces insuffisances, l'action de l'Etat est jugée contradictoire.

- *Les libéraux estiment que l'Etat entretient la pauvreté*. Les minima sociaux inciteraient les pauvres et les chômeurs à se contenter de ces revenus et ne chercheraient pas à trouver ou retrouver un emploi. On retrouve l'idée des néoclassiques du chômage volontaire. Cette théorie suppose que les revenus procurés par l'Etat sont supérieurs à ceux du travail, en particulier parce que les premiers s'accompagnent d'avantages annexes (réduction d'impôt, allocation logement...) que ne fournissent pas les revenus du travail. Les pauvres seraient prisonniers d'une « trappe à l'inactivité » et les chômeurs d'une « trappe à chômage » (**Q5**).
- *Les sociologues Castel et Paugham ont montré que les effets pervers de l'intervention de l'Etat étaient ailleurs*.
- ✓ D'une part, même à temps partiel, les revenus procurés par le travail sont supérieurs à l'assistance étatique. De plus, le travail ne procure pas seulement des revenus. Il offre un statut, des relations sociales. Il intègre. Or, la politique incitative repose sur l'idée que les pauvres et les chômeurs sont des paresseux qui profitent du système. Elle est stigmatisante alors que de nombreuses raisons économiques et sociales peuvent expliquer le fait qu'ils ne retrouvent pas un travail (récession, manque de qualification, handicap, maladie, pauvreté des ressources...)
- ✓ D'autre part, l'Etat, en flexibilisant le marché du travail (développement des CDD, des emplois aidés, du temps partiel, des allègements de cotisations sociales...) a favorisé l'essor d'emplois atypiques, mal rémunérés et instables qui sont responsables *travailleurs pauvres* (**Q5, Doc 4**).
- ✓ Enfin, le durcissement de l'accès et de la durée des prestations sociales (baisse du taux de remplacement des allocations chômage, réduction de la durée des versements, baisse relative du pouvoir d'achat de ces minima...) a abouti à un appauvrissement des pauvres (**Q5, Doc 4**).

Conclusion

Rappel de la démonstration = La Pauvreté relative a diminué en France avec la mise en place de nombreuses prestations sociales d'assistance (RMI, RSA, ASS...) ou universelles (Allocations familiales, CMU...). Pourtant, elle n'a pas disparu car l'Etat hésite entre une politique protectrice et une politique incitative de retour à l'emploi.

Ouverture = Les revenus d'assistance sont des médicaments qui soulagent momentanément le malade mais ne l'aide pas à sortir de son état d'infériorité. Ne serait-il pas préférable de s'attaquer aux causes véritables : le manque de formation, les handicaps en matière de santé, les difficultés quotidiennes des mères qui sont à la tête de familles monoparentales... ce qui passe par des services collectifs éducatifs et sociaux étoffés et efficaces financés par la solidarité nationale ?